

Economie | Re-confinement: la Coopération agricole en appelle à la solidarité des consommateurs, de la grande distribution et de l'Etat



Comme l'ensemble des acteurs économiques français, les coopératives agricoles n'en sont pas à leur coup d'essai en matière de confinement. Et comme la plupart des acteurs économiques français, si elles ont pu tirer quelques enseignements et bonnes pratiques de l'acte 1 au printemps, ces acteurs, dont dépendent 63 000 agriculteurs et 29 000 salariés sur la seule région Nouvelle-Aquitaine, font face à un confinement acte 2, sans avoir eu le temps de retrouver leurs équilibres économiques d'avant mars 2020. Si au niveau national et régional de la fédération des coop agricoles, il s'agit de rassurer les consommateurs quant à la disponibilité des produits, la période s'annonce rude pour un certain nombre de productions festives, nombreuses dans notre région. A moins, peut-être, que le consommateur, l'Etat et les grandes surfaces jouent le jeu proposé par la coopération agricole...

« Pas plus que pendant le premier confinement de mars et d'avril, les produits alimentaires ne manqueront dans les rayons. Le monde agricole et les 2300 coopératives agricoles nationales sont en mesure de garantir l'approvisionnement du pays pendant cette période de reconfinement ». Voilà en deux phrases, le message adressé en début de semaine par Dominique Chargé, président de Coop de France et Denis Baro, son homologue sur la région Nouvelle-Aquitaine. Pas de « peur de manquer » à avoir, donc, et d'autant plus si les consommateurs, reprennent leurs habitudes prises lors du premier confinement de consommer français, voire local, insistent les deux hommes.

L'expérience du premier confinement

« L'expérience du premier confinement a montré que la production a tenu et que les coopératives ont su s'adapter à la crise sanitaire en termes de lignes de productions et de logistique », confirme Philippe Sommer, délégué Nouvelle-Aquitaine. Une réussite à mettre au crédit des coopératives qui ont néanmoins du faire face, comme les autres entreprises, aux contraintes sanitaires, à la pénurie de main-d'oeuvre (qui pourraient être plus importantes

encore en cette fin d'année, la Nouvelle-Aquitaine ayant été relativement épargnée lors la première vague) et la réorganisation de ses marchés due à l'arrêt de la restauration collective ou de l'export.

« Si entre mars et mai, la perte de chiffre d'affaires des coopératives agricoles de Nouvelle-Aquitaine s'est élevée en moyenne à 28%, il faut tout de même relever que pour plus d'un quart d'entre elles, cette perte est supérieure à 50% du chiffre d'affaires, ce qui est énorme... » appuie Philippe Sommer. Parmi les plus exposées : le secteur du vin, le foie gras, le chevreau, l'agneau, l'asperge... « Sur les produits festifs la diminution du chiffres d'affaires a été très conséquente », confirme le délégué régional. De quoi nourrir quelques inquiétudes alors que ce deuxième confinement vient poser un flou certain sur les fêtes de fin d'années, lors desquelles ces filières réalisent habituellement la majeure partie de leur chiffre d'affaires.

Inquiétudes aussi puisque, à la veille du re-confinement, on observait encore en région, une baisse de 12% du chiffre d'affaires depuis l'été. 30% des coopératives ne considéraient d'ailleurs pas revenir à leur niveau d'activité d'avant la première crise, avant un an.

Une inquiétude particulière sur les produits festifs

À la différence du premier confinement la restauration des collectivités types cantines scolaires sont ouvertes, reconnaissent les responsables de la coopération agricoles tout en modérant « elles ne pourront suffire à compenser les fermetures ou baisses d'activité importantes des autres acteurs de la restauration hors domicile », qu'ils soient restaurateurs ou traiteurs... Par ailleurs, « dans l'hypothèse de transferts partiels de marché en direction de la grande distribution ou de la restauration scolaire, qu'il faudra réussir à faire, les valorisations ne seront pas les mêmes » ajoutent-ils. Un constat d'autant plus fort pour ce qui est du vin ou des produits festifs rarement servis dans les restaurants scolaires... Des produits qui focalisent encore un peu plus l'attention que les autres, puisque pour certains d'entre eux, comme le vin ou le foie gras, la situation était déjà compliquée avant même la crise sanitaire.

« Lors du premier confinement, la grande distribution a joué le jeu et notamment par rapport à ces produits festifs, en les mettant en avant », reconnaît Dominique Chargé. De bonnes relations et habitudes mises en place lors du premier confinement que les acteurs de la coopération espèrent bien renouveler pour cet acte 2, même si tous sont bien conscients aussi qu'une vraie question se pose sur le consommateur lui-même : le confinement ne risquent-ils pas de peser sur son moral, et donc son envie de consommer des produits festifs ?

Si la coopération agricole compte donc sur la grande distribution et les consommateurs pour écouler les productions françaises, ces représentants en appellent aussi à l'Etat pour « des mesures de relance urgentes et nécessaires », d'une part d'un point de vue social pour répondre au mieux aux besoins des entreprises en difficultés et d'autre part dans un souci d'anticipation des récoltes et productions pour 2021. Quatre grandes mesures phare sont ainsi réclamées.

Développer les aides au stockage

D'abord, le renforcement des mesures de soutien à destination des entreprises impactées par la fermeture totale ou partielle des marchés liés à la RHD. « C'est la question de la prise en charge au titre du chômage partiel dont il est ici question. Nous demandons à ce que l'entreprise puisse bénéficier du chômage partiel en proportion de la perte de chiffre d'affaires directement liée à la fermeture de la restauration hors domicile, sans devoir attendre qu'elle se trouve dans une situation intenable pour pouvoir en bénéficier, ce qui est le cas actuellement. Notre proposition permettrait à plus d'entreprises de bénéficier de ce dispositif », commente Philippe Sommer.

Deuxième mesure réclamée par les coop : le développement des aides au stockage privé afin de sécuriser les productions qui ne trouvent plus de débouchés et éviter toute perte et tout gaspillage alimentaire. « C'est une question d'importance car nous avons déjà beaucoup stocké, et ça a un coût. Il va nous falloir payer les stocks et dans un deuxième temps trouver des débouchés pour ces produits qui seront sans doute moins valorisés », explique le délégué régional. Une question du coût du stockage auquel se heurtent une fois encore principalement, mais pas uniquement, le vin, les fromages AOP, ou les produits festifs.

Troisième mesure déjà évoquée plus haut : encourager la consommation de produits français afin d'assurer un débouché à la production agricole, en particulier pour les produits festifs de fin d'année (boissons et volailles festives, foie gras, etc.). Et enfin, en dernière requête, les coopératives agricoles demandent « un moratoire sur l'application des pénalités logistiques prévues dans les contrats entre la grande distribution et leurs fournisseurs jusqu'à nouvel ordre, compte tenu des perturbations des modes de consommation que la période va générer. » Une manière d'accorder un peu de souplesse aux coopératives et acteurs agricoles quant à la livraison des commandes dans une période à la visibilité plus que troublée, de la fourche à la fourchette.



Solène Méric

Crédit Photo : DR

Publié sur aqui.fr le 05/11/2020

[Url de cet article](#)